

70510 - Modernisation du réseau routier

**Déclassement de deux parcelles de terrain issues du  
domaine public routier à BATZENDORF**

CP/2019/493

**Service chef de file :**

M4 - Service Administratif et Financier

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider du déclassement de deux parcelles de terrain, issues du domaine public routier, situées en traverse de Batzendorf.

Le Département du Bas-Rhin a été sollicité par le propriétaire de la pharmacie de Batzendorf qui souhaite acquérir une bande de terrain pour lui permettre d'aménager des emplacements de stationnement dans le cadre de son activité.

Cette emprise, cadastrée sous-section 35 n° 653/0,82 de 0,36 are et 654/0,82 de 0,08 are et située en traverse de Batzendorf, constitue un délaissé de voirie ne représentant pas d'intérêt pour les besoins du Département. De ce fait, il a été convenu de répondre favorablement à cette demande.

De plus, cette cession permettrait un alignement du domaine public à l'emprise du trottoir existant dans le cadre du projet de réaménagement de la traverse de Batzendorf.

En conséquence, pour devenir aliénable, un bien appartenant au domaine public d'une collectivité doit d'abord être désaffecté puis déclassé, et ce conformément à l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, afin d'intégrer son patrimoine privé.

Le bien n'étant plus affecté à aucun service public, ni à l'usage direct du public, il convient de le faire sortir du domaine public du Département.

Le déclassement de cette partie de voirie est un préalable à sa cession ultérieure.

Il est donc proposé à la Commission Permanente de :

- constater la désaffectation des parcelles cadastrées sous-section 35 n° 653/0,82 de 0,36 are et 654/0,82 de 0,08 are et situées en traverse de Batzendorf,
- prononcer leur déclassement et leur intégration au domaine privé départemental.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- constate la désaffectation des parcelles de terrain situées en traverse de Batzendorf et cadastrées sous section 35 n° 653/0,82 de 0,36 are et n° 654/0,82 de 0,08 are ;*

*- prononce leur déclassement et leur intégration au domaine privé départemental.*

Strasbourg, le 24/10/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY